VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Edwige EME et Yves KRATTINGER
Canton de Rioz

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA HAUTE-SAÔNE CANTON DE RIOZ

18 NOVEMBRE 2019

SPORT – SECTIONS SPORTIVES

Le Département de la Haute-Saône compte dans les collèges 35 sections sportives.

La section sportive permet de regrouper des jeunes élèves disposant des qualités nécessaires à la réussite sportive de haut niveau.

La Commission permanente a accordé une subvention de 750 € à la section sportive de football du collège Jeanneney à Rioz.

DEVELOPPEMENT CULTUREL – CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES INTERNATIONAUX

Le Conseil départemental a inscrit un crédit de 5000 € destiné à financer les chantiers de jeunes bénévoles internationaux.

Suite à la commission permanente, l'association du centre de Beaumotte bénéficiera d'une aide de 2814 € pour les chantiers organisés sur les communes de VESOUL et NOIDANS-LES-VESOUL.

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS – DECLASSEMENT DE LA RD 26A RUE DE LA GARE – FONTENOIS LES MONTBOZON

Suite à sa demande, il a été acté avec la commune de FONTENOIS LES MONTBOZONS le déclassement du domaine public départemental de la totalité de la RD 26A, dénommée « rue de la Gare », du PR 0+000 au PR 0+095 pour une intégration au domaine public communal.

Par délibération du 20 décembre 2018 et du 14 juin 2019, la Commune de FONTENOIS LES MONTBOZON a donné son accord pour le classement dans la voirie communale de cette portion en contrepartie de la remise en état par le Département de la couche de roulement en enrobé coulé à froid d'une part et le versement d'une soulte d'un montant de 7970 € d'autre part. Cette dernière correspondant au coût de 10 ans d'entretien et au coût des travaux de confortement du mur de soutènement.

La Commission permanente autorise la signature de la convention avec la Commune de FONTENOIS LES MONTBOZON. Elle consent au déclassement de la totalité de la RD 26A, dénommée « rue de la Gare », du PR 0+000 au PR 0+095 pour une intégration au domaine public communal et autorise le versement d'une soulte d'un montant de 7970 € à la commune de FONTENOIS LES MONTBOZON.

AGRICULURE – AIDE AUX INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES

Le Conseil départemental poursuit son intervention en faveur de la diversification agricole (Programme de Développement Rural Régional 2014-2020).

La commission permanente du 18 novembre 2019 a alloué une aide de 12 449 € à une exploitation située à RIOZ pour l'installation d'un magasin de vente par distributeurs automatiques et 9157.49 € à une exploitation de TRAITEFONTAINE pour la création d'un bâtiment de stockage et de transformation de fruits.

AGRICULURE – INFRASTRUCTURES LIEES A L'EVOLUTION ET A L'ADAPTATON DE LA FORESTERIE – CREATION DE DESSERTES FORESTIERES

Le Conseil départemental s'est fixé comme objectif de favoriser l'utilisation de la ressource forestière et d'en faciliter la mobilisation.

La commission permanente a alloué une aide de 3267.02 € à la commune d'ORMENANS et 2736 € à la commune de CENANS.

LOGEMENT – AIDE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le Département verse une prime complémentaire de 500 € à l'aide « Habiter mieux » de l'Anah dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements.

Lors de la commission permanente du 18 novembre 2019, un foyer de CHAUX LA LOTIERE a bénéficié à ce titre d'une aide de 500 €.

LOGEMENT – AIDE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le Département, dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées, a instauré une aide pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou handicapées ne bénéficiant pas de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'aide est plafonnée à 1 000 € et les critères de ressources sont identiques à ceux appliqués par l'ANAH.

Lors de la commission permanente du 18 novembre 2019, une habitante de MAIZIERES, a bénéficié à ce titre d'une aide de 1 000 €.

LOGEMENT – AIDE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le Département, dans le cadre de sa politique en faveur des accédants à la propriété, prend en charge pour tout ou partie les intérêts d'emprunt. Ce prêt est réservé aux ménages dont les ressources n'excèdent pas celles du PLSA, et dont l'un au moins des membres a moins de 40 ans.

Ainsi, lors de la Commission permanente, une habitante de FONTENOIS LES MONTBOZON se voit accordée une aide de 3000 €. Trois foyers des communes respectives de LOULANS-VERCHAMP, RIOZ et BUSSIERES ont chacun bénéficié d'une aide de 3000 €.